

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°90/2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification du Tableau des Effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le 08 du mois de décembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/ Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO/Romain BIANCHI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Xavier JARJANETTE Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Martine DUNOYER DE SEGONEZAC/ Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET, Stephen VIALE, Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En l'absence de l'avis du Comité Social Territorial du fait de la formalité impossible, le quorum ne pouvant être réuni compte tenu de la démission de cinq membres représentants du personnel,

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

EMPLOI FONCTIONNEL

Directeur Général des Services

Effectif :

1

FILIERE ADMINISTRATIVE :

AR Prefecture

006-210600540-20231208-90-DE
Reçu le 11/12/2023

- **La suppression d'un poste de rédacteur**
- **La suppression de 3 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe**
- **La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe**

Cadre d'emploi : Attaché

Grade : *Attaché Principal* Effectif : 2

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : *Rédacteur Principal de 1^{ère} classe* Effectif : 1

Grade : *Rédacteur Principal de 2^{ème} classe* Effectif : 1

Grade : *Rédacteur* Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : *Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe* Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 4

Grade : *Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe* Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

Grade : *Adjoint Administratif* Effectif : 8

FILIERE SECURITE

Cadre d'emploi : Garde Champêtre

Grade : *Garde Champêtre Chef Principal* Effectif : 1

FILIERE TECHNIQUE

- **La suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal**
- **La suppression de deux postes d'Agent de Maîtrise**
- **La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe**
- **La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe**
- **La création d'un poste d'Adjoint Technique**

Cadre d'emploi : Technicien

Grade : *Technicien* Effectif : 1

Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise

Grade : *Agent de Maîtrise Principal* Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 4

Grade : *Agent de Maîtrise* Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 4

Cadre d'emploi : Adjoint Technique :

Grade : *Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe* Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 4

Grade : *Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe* Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Grade : *Adjoint Technique* Ancien effectif : 15

Nouvel effectif : 16

FILIERE SOCIALE

- La suppression de deux postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	Effectif :	1
Grade : ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	Ancien effectif :	2
	Nouvel effectif :	0

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emploi : Adjoint du Patrimoine

Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	Effectif :	1
--	------------	---

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emploi : Adjoint d'Animation

Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Effectif :	1
--	------------	---

En ce qui concerne les recrutements, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recours à un agent contractuel pourra se faire sur les emplois créés ci-dessus.

Oui cet exposé, le conseil municipal décide à la majorité avec 1 abstention :

- **D'ADOPTER** la mise à jour du tableau des effectifs (créations et suppressions de postes)
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 15 Votants : 21 Absents : 6 Procurations : 6 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 20

Fait à Drap, le 08 décembre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 11/12/2023
Affichage en mairie le : 12/12/2023